

Page de garde pour la fiche de données de sécurité conforme

Date d'édition: 21.10.2014
Remplace toutes les éditions précédentes

Nom commercial: **MOLYKOTE P-74 PASTE**

FDS: version/date : 1.1 / 31.03.2015

Fournisseur: Credimex AG
Untere Gründlistrasse 7
6055 Alpnach
Suisse
Tél. +41 41 666 29 49
Fax +41 41 666 29 50

Informations technique: E-Mail credimex@credimex.ch

Numéro d'Urgence: Centre Suisse d'Information Toxicologique Tél. 145 (24 h)

Producteur: Dow Corning Europe S.A.
rue Jules Bordet - Parc Industriel - Zone C
B-7180 Seneffe
Belgien

MOLYKOTE(R) P-74 PASTE

Version 1.1 Date de révision: 03/31/2015 Numéro de la FDS: 655200-00002 Date de dernière parution: 21.10.2014
Date de la première version publiée: 21.10.2014

SECTION 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise**1.1 Identificateur de produit**

Nom commercial : MOLYKOTE(R) P-74 PASTE
Code du produit : 00000000002751933

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation de la substance/du mélange : Lubrifiants et additifs de lubrifiant

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société : Dow Corning Europe S.A.
rue Jules Bordet - Parc Industriel - Zone C
B-7180 Seneffe

Téléphone : English Tel: +49 611237507
Deutsch Tel: +49 611237500
Français Tel: +32 64511149
Italiano Tel: +32 64511170
Español Tel: +32 64511163

Adresse e-mail de la personne responsable de FDS : sdseu@dowcorning.com

1.4 Numéro d'appel d'urgence

Dow Corning (Barry U.K. 24h) Tél: +44 1446732350
Dow Corning (Wiesbaden 24h) Tél: +49 61122158
Dow Corning (Seneffe 24h) Tel: +32 64 888240

SECTION 2: Identification des dangers**2.1 Classification de la substance ou du mélange****Classification (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)**

Lésions oculaires graves, Catégorie 1 H318: Provoque des lésions oculaires graves.
Toxicité chronique pour le milieu aquatique, Catégorie 1 H410: Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Classification (67/548/CEE, 1999/45/CE)

Irritant R41: Risque de lésions oculaires graves.
Dangereux pour l'environnement R52/53: Nocif pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

MOLYKOTE(R) P-74 PASTE

Version 1.1 Date de révision: 03/31/2015 Numéro de la FDS: 655200-00002 Date de dernière parution: 21.10.2014
 Date de la première version publiée: 21.10.2014

2.2 Éléments d'étiquetage

Étiquetage (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

Pictogrammes de danger :



Mention d'avertissement : Danger

Mentions de danger : H318 Provoque des lésions oculaires graves.
 H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Conseils de prudence : **Prévention:**
 P273 Éviter le rejet dans l'environnement.
 P280 Porter un équipement de protection des yeux/ du visage.

Intervention:
 P305 + P351 + P338 + P310 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.
 P391 Recueillir le produit répandu.

Composants dangereux qui doivent être listés sur l'étiquette:

Dihydroxyde de calcium

2.3 Autres dangers

Aucun(e) à notre connaissance.

SECTION 3: Composition/informations sur les composants

3.2 Mélanges

Nature chimique : Composés inorganiques et organiques
 Mélange

Composants dangereux

Nom Chimique	No.-CAS No.-CE Numéro d'enregistre- ment	Classification (67/548/CEE)	Classification (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)	Concentration (%)
Dec-1-ène, homopoly- mère, hydrogéné	68037-01-4 01-	Xn; R65	Asp. Tox.1; H304	>= 20 - < 30

MOLYKOTE(R) P-74 PASTE

Version 1.1 Date de révision: 03/31/2015 Numéro de la FDS: 655200-00002 Date de dernière parution: 21.10.2014
 Date de la première version publiée: 21.10.2014

	2119486452-34			
Dihydroxyde de calcium	1305-62-0 215-137-3	Xi; R41-R37/38	Skin Irrit.2; H315 Eye Dam.1; H318 STOT SE3; H335	>= 10 - < 20
Huile de paraffine	8012-95-1 232-384-2	Xn; R65	Asp. Tox.1; H304	>= 10 - < 20
(3,5-di-tert-butyl-4-hydroxyphényl)méthylthioacétate d'iso(C10-C14)alkyle	118832-72-7	N; R50/53	Aquatic Acute1; H400 Aquatic Chronic1; H410	>= 0,25 - < 1

Pour l'explication des abréviations voir section 16.

SECTION 4: Premiers secours

4.1 Description des premiers secours

- Conseils généraux : En cas d'accident ou de malaise, consulter immédiatement un médecin.
Si les symptômes persistent ou en cas de doute, consulter un médecin.
- Protection pour les secouristes : Les secouristes doivent veiller à se protéger et utiliser l'équipement de protection individuelle recommandé lorsqu'un risque d'exposition existe.
- En cas d'inhalation : En cas d'inhalation, déplacer à l'air frais.
Faire appel à une assistance médicale si des symptômes apparaissent.
- En cas de contact avec la peau : Laver à l'eau et au savon par précaution.
Faire appel à une assistance médicale si des symptômes apparaissent.
- En cas de contact avec les yeux : En cas de contact, rincer les yeux immédiatement avec beaucoup d'eau pendant au moins 15 minutes.
Retirer les lentilles de contact si on peut le faire facilement.
Faire immédiatement appel à une assistance médicale.
- En cas d'ingestion : En cas d'ingestion, NE PAS faire vomir.
Faire appel à une assistance médicale si des symptômes apparaissent.
Rincer soigneusement la bouche avec de l'eau.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

- Risques : Provoque des lésions oculaires graves.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

- Traitement : Effectuer un traitement symptomatique et d'appoint.

MOLYKOTE(R) P-74 PASTE

Version 1.1 Date de révision: 03/31/2015 Numéro de la FDS: 655200-00002 Date de dernière parution: 21.10.2014
Date de la première version publiée: 21.10.2014

SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie**5.1 Moyens d'extinction**

- Moyens d'extinction appropriés : Eau pulvérisée
Mousse résistant à l'alcool
Poudre chimique sèche
Dioxyde de carbone (CO₂)
- Moyens d'extinction inappropriés : Aucun(e) à notre connaissance.

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

- Dangers spécifiques pendant la lutte contre l'incendie : Une exposition aux produits de combustion peut être dangereuse pour la santé.
- Produits de combustion dangereux : Oxydes de carbone
Oxydes de métaux
Oxydes de phosphore
Formaldéhyde
Oxydes d'azote (NO_x)

5.3 Conseils aux pompiers

- Équipement de protection spécial pour les pompiers : En cas d'incendie, porter un appareil de protection respiratoire autonome. Utiliser un équipement de protection individuelle.
- Méthodes spécifiques d'extinction : Utiliser des moyens d'extinction appropriés aux conditions locales et à l'environnement proche.
Les récipients fermés peuvent être refroidis par eau pulvérisée.
Éloigner les contenants de la zone de feu si cela peut se faire sans risque.
Évacuer la zone.

SECTION 6: Mesures à prendre en cas de déversement accidentel**6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**

- Précautions individuelles : Utiliser un équipement de protection individuelle.
Suivez les conseils de manipulation et les recommandations en matière d'équipement de protection.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

- Précautions pour la protection de l'environnement : Tout déversement dans l'environnement doit être évité.
Éviter tout déversement ou fuite supplémentaire, si cela est possible en toute sécurité.
Retenir l'eau de lavage contaminée et l'éliminer.
Prévenir les autorités locales si des fuites significatives ne peuvent pas être contenues.

MOLYKOTE(R) P-74 PASTE

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 21.10.2014
1.1	03/31/2015	655200-00002	Date de la première version publiée: 21.10.2014

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de nettoyage : Enlever avec un absorbant inerte.
 Pour les déversements importants, installer des digues ou d'autres méthodes de confinement pour empêcher la propagation du produit. Si le produit endigué peut être pompé, entreposer le produit récupéré dans un récipient approprié. Nettoyer les substances résiduelles du déversement à l'aide d'un absorbant approprié.
 Des réglementations locales ou nationales peuvent s'appliquer au déversement et à l'élimination de ce produit, de même qu'aux matériaux et objets utilisés pour le nettoyage. Vous devrez déterminer quelle réglementation est applicable. Les sections 13 et 15 de cette fiche de sécurité fournissent des informations concernant certaines exigences locales ou nationales.

6.4 Référence à d'autres sections

Voir les sections: 7, 8, 11, 12 et 13.

SECTION 7: Manipulation et stockage**7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**

Mesures d'ordre technique : Voir les mesures techniques à la section CONTRÔLES D'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE.

Ventilation locale/totale : N'utiliser qu'avec une ventilation adéquate.

Conseils pour une manipulation sans danger : Ne pas avaler.
 Éviter tout contact avec les yeux.
 Éviter le contact prolongé ou répété avec la peau.
 À manipuler conformément aux bonnes pratiques d'hygiène industrielle et aux consignes de sécurité.
 Maintenir le récipient fermé de manière étanche.
 Prenez soin de prévenir les déversements, les déchets et de minimiser les rejets dans l'environnement.

Mesures d'hygiène : S'assurer que des systèmes de rinçage des yeux et des douches de sécurité soient situés à proximité du poste de travail. Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation. Laver les vêtements contaminés avant de les remettre.

7.2 Conditions nécessaires pour assurer la sécurité du stockage, tenant compte d'éventuelles incompatibilités

Exigences concernant les aires de stockage et les conteneurs : Conserver dans des conteneurs proprement étiquetés. Conserver hermétiquement fermé. Stocker en tenant compte des législations nationales spécifiques.

Précautions pour le stockage en commun : Ne pas stocker avec les types de produits suivants :
 Oxydants forts

MOLYKOTE(R) P-74 PASTE

Version 1.1 Date de révision: 03/31/2015 Numéro de la FDS: 655200-00002 Date de dernière parution: 21.10.2014
 Date de la première version publiée: 21.10.2014

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Utilisation(s) particulière(s) : Ces précautions concernent uniquement la manipulation à température ambiante. Une utilisation à des températures élevées ou les applications par aérosol/ pulvérisation peuvent nécessiter des précautions supplémentaires.

SECTION 8: Contrôles de l'exposition/Protection individuelle**8.1 Paramètres de contrôle****Limites d'exposition professionnelle**

Composants	No.-CAS	Type de valeur (Type d'exposition)	Paramètres de contrôle	Base
Graphite	7782-42-5	VME (poussières alvéolaires)	2,5 mg/m ³	CH SUVA
Information supplémentaire	Si la poussière contient du quartz ou de l'amiante, tenir compte des VME de ces substances, Occupational Safety and Health Administration, Si la VME a été respectée, il n'y a pas à craindre de lésions du fœtus.			
		VME (poussières inhalables)	5 mg/m ³	CH SUVA
Information supplémentaire	Si la poussière contient du quartz ou de l'amiante, tenir compte des VME de ces substances, Occupational Safety and Health Administration, Si la VME a été respectée, il n'y a pas à craindre de lésions du fœtus.			
Dihydroxyde de calcium	1305-62-0	VME (poussières inhalables)	5 mg/m ³	CH SUVA
Information supplémentaire	National Institute for Occupational Safety and Health			
		VME (poussières inhalables)	5 mg/m ³	CH SUVA
Information supplémentaire	National Institute for Occupational Safety and Health, Si la VME a été respectée, il n'y a pas à craindre de lésions du fœtus.			
		TWA	5 mg/m ³	91/322/EEC
Information supplémentaire	Les données scientifiques existantes concernant les effets sur la santé semblent être particulièrement limitées, Indicatif			

Dose dérivée sans effet (DNEL) conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006:

Graphite : Utilisation finale: Consommateurs
 Voies d'exposition: Inhalation
 Effets potentiels sur la santé: Long terme - effets locaux
 Valeur: 0,3 mg/m³
 Utilisation finale: Consommateurs
 Voies d'exposition: Ingestion
 Effets potentiels sur la santé: Long terme - effets systémiques
 Valeur: 813 mg/kg p.c./jour
 Utilisation finale: Travailleurs
 Voies d'exposition: Inhalation
 Effets potentiels sur la santé: Long terme - effets locaux
 Valeur: 1,2 mg/m³
 Dihydroxyde de calcium : Utilisation finale: Travailleurs
 Voies d'exposition: Inhalation

MOLYKOTE(R) P-74 PASTE

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 21.10.2014
1.1	03/31/2015	655200-00002	Date de la première version publiée: 21.10.2014

Effets potentiels sur la santé: Aigu - effets locaux
Valeur: 4 mg/m³
Utilisation finale: Travailleurs
Voies d'exposition: Inhalation
Effets potentiels sur la santé: Long terme - effets locaux
Valeur: 1 mg/m³
Utilisation finale: Consommateurs
Voies d'exposition: Inhalation
Effets potentiels sur la santé: Aigu - effets locaux
Valeur: 4 mg/m³
Utilisation finale: Consommateurs
Voies d'exposition: Inhalation
Effets potentiels sur la santé: Long terme - effets locaux
Valeur: 1 mg/m³

Huile de paraffine : Utilisation finale: Travailleurs
Voies d'exposition: Inhalation
Effets potentiels sur la santé: Long terme - effets systémiques
Valeur: 5 mg/m³
Utilisation finale: Travailleurs
Voies d'exposition: Inhalation
Effets potentiels sur la santé: Exposition à court terme
Valeur: 5 mg/m³
Utilisation finale: Travailleurs
Voies d'exposition: Inhalation
Effets potentiels sur la santé: Long terme - effets locaux
Valeur: 5 mg/m³
Utilisation finale: Travailleurs
Voies d'exposition: Inhalation
Effets potentiels sur la santé: Aigu - effets locaux
Valeur: 5 mg/m³

(3,5-di-tert-butyl-4-hydroxyphényl)méthylthioacétate d'iso(C10-C14)alkyle : Utilisation finale: Travailleurs
Voies d'exposition: Inhalation
Effets potentiels sur la santé: Long terme - effets systémiques
Valeur: 1,47 mg/m³
Utilisation finale: Travailleurs
Voies d'exposition: Contact avec la peau
Effets potentiels sur la santé: Long terme - effets systémiques
Valeur: 0,42 mg/kg p.c./jour
Utilisation finale: Consommateurs
Voies d'exposition: Inhalation
Effets potentiels sur la santé: Long terme - effets systémiques
Valeur: 0,36 mg/m³
Utilisation finale: Consommateurs
Voies d'exposition: Contact avec la peau
Effets potentiels sur la santé: Long terme - effets systémiques
Valeur: 0,21 mg/kg p.c./jour
Utilisation finale: Consommateurs
Voies d'exposition: Ingestion
Effets potentiels sur la santé: Long terme - effets systémiques
Valeur: 0,21 mg/kg p.c./jour

Concentration prédite sans effet (PNEC) conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006:

Dihydroxyde de calcium : Eau douce
Valeur: 0,49 mg/l

MOLYKOTE(R) P-74 PASTE

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution:
1.1	03/31/2015	655200-00002	21.10.2014
			Date de la première version publiée:
			21.10.2014

	Eau de mer
	Valeur: 0,32 mg/l
	Utilisation/rejet intermittent(e)
	Valeur: 0,49 mg/l
	Station de traitement des eaux usées
	Valeur: 3 mg/l
	Sol
	Valeur: 1080 mg/kg
(3,5-di-tert-butyl-4-hydroxyphényl)méthylthioacétate d'iso(C10-C14)alkyle	: Eau douce
	Valeur: 0,0056 µg/l

	Eau de mer
	Valeur: 0,00056 µg/l
	Utilisation/rejet intermittent(e)
	Valeur: 0,0016 mg/l
	Station de traitement des eaux usées
	Valeur: 1 mg/l
	Sédiment d'eau douce
	Valeur: 2,62 mg/kg
	Sédiment marin
	Valeur: 0,262 mg/kg
	Sol
	Valeur: 0,1 mg/kg

8.2 Contrôles de l'exposition

Mesures d'ordre technique

Des substances dangereuses peuvent se former lors de l'utilisation (voir chapitre 10).
Assurer une ventilation adéquate, surtout dans les endroits clos.
Réduire au minimum les concentrations d'exposition au travail

Équipement de protection individuelle

Protection des yeux	: Porter les équipements de protection individuelle suivants: Des lunettes de protection résistant aux produits chimiques doivent être portées. En cas de risque d'éclaboussures, porter: Écran facial
Protection des mains	
Matériel	: Gants imperméables
Remarques	: Le choix du type de gants de protection contre les produits chimiques doit être effectué en fonction de la concentration et de la quantité des substances dangereuses propres aux postes de travail. Le temps de pénétration n'a pas été déterminé pour le produit. Changer souvent de gants! Dans le cas d'applications spéciales, il est recommandé de se renseigner auprès du fabricant de gants sur la résistance aux produits chimiques des gants de protection indiqués ci-dessus. Se laver les mains avant les pauses et à la fin de la journée de travail.
Protection de la peau et du corps	: Choisissez des vêtements de protection appropriés sur base des données de résistance chimique et d'une évaluation du

MOLYKOTE(R) P-74 PASTE

Version 1.1	Date de révision: 03/31/2015	Numéro de la FDS: 655200-00002	Date de dernière parution: 21.10.2014 Date de la première version publiée: 21.10.2014
----------------	---------------------------------	-----------------------------------	---------------------------------------------------------------------------------------------

potentiel d'exposition locale
Il est important d'éviter tout contact avec la peau en utilisant des vêtements de protection imperméables (gants, tabliers, bottes, etc.)

Protection respiratoire : Utiliser une protection respiratoire adéquate sauf en présence d'une ventilation locale par aspiration ou s'il est démontré que l'exposition est dans les limites préconisées par les directives d'exposition.

Filtre de type : Particules organiques et vapeur de type organique (A-P)

SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques**9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**

Aspect	: pâte
Couleur	: gris foncé
Odeur	: légère
Seuil olfactif	: Donnée non disponible
pH	: Non applicable
Point de fusion/point de congélation	: Donnée non disponible
Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition	: Non applicable
Point d'éclair	: Non applicable
Taux d'évaporation	: Non applicable
Inflammabilité (solide, gaz)	: Non classé comme danger d'inflammabilité
Limite d'explosivité, supérieure	: Donnée non disponible
Limite d'explosivité, inférieure	: Donnée non disponible
Pression de vapeur	: Non applicable
Densité de vapeur relative	: Donnée non disponible
Densité relative	: 1,3
Solubilité(s) Hydrosolubilité	: Donnée non disponible

MOLYKOTE(R) P-74 PASTE

Version 1.1	Date de révision: 03/31/2015	Numéro de la FDS: 655200-00002	Date de dernière parution: 21.10.2014 Date de la première version publiée: 21.10.2014
----------------	---------------------------------	-----------------------------------	---------------------------------------------------------------------------------------------

Coefficient de partage: n-octanol/eau : Donnée non disponible

Température d'auto-inflammabilité : Donnée non disponible

Température de décomposition : Donnée non disponible

Viscosité
Viscosité, dynamique : Non applicable

Propriétés explosives : Non explosif

Propriétés comburantes : La substance ou le mélange n'est pas classé comme comburant.

9.2 Autres informations

Poids moléculaire : Donnée non disponible

SECTION 10: Stabilité et réactivité**10.1 Réactivité**

Non classé comme danger de réactivité

10.2 Stabilité chimique

Stable dans des conditions normales.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Réactions dangereuses : Une utilisation à des températures élevées peut former des composés hautement dangereux.
Peut réagir avec les agents oxydants forts.
Des produits de décomposition dangereux se formeront à des températures élevées.

10.4 Conditions à éviter

Conditions à éviter : Aucun(e) à notre connaissance.

10.5 Matières incompatibles

Matières à éviter : Oxydants

10.6 Produits de décomposition dangereux

Décomposition thermique : Formaldéhyde

SECTION 11: Informations toxicologiques**11.1 Informations sur les effets toxicologiques**

MOLYKOTE(R) P-74 PASTE

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 21.10.2014
1.1	03/31/2015	655200-00002	Date de la première version publiée: 21.10.2014

Informations sur les voies d'exposition probables : Contact avec la peau
Ingestion
Contact avec les yeux

Toxicité aiguë

Non classé sur la base des informations disponibles.

Composants:**Dec-1-ène, homopolymère, hydrogéné:**

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat): > 5.000 mg/kg

Toxicité aiguë par inhalation : CL50 (Rat): > 5,2 mg/l
Durée d'exposition: 4 h
Atmosphère de test: poussières/brouillard
Méthode: OCDE ligne directrice 403
Evaluation: La substance ni le mélange ne présente une toxicité aiguë par inhalation

Dihydroxyde de calcium:

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat): > 2.000 mg/kg
Méthode: OCDE ligne directrice 425
Evaluation: La substance ou le mélange ne présente pas de toxicité orale aiguë

Toxicité aiguë par voie cutanée : DL50 (Lapin): > 2.500 mg/kg
Méthode: OCDE ligne directrice 402
Evaluation: La substance ou le mélange ne présente pas de toxicité aiguë par la peau
Remarques: Selon les données provenant de composants similaires

Huile de paraffine:

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat): > 5.000 mg/kg

Toxicité aiguë par voie cutanée : DL50 (Lapin): > 2.000 mg/kg
Evaluation: La substance ou le mélange ne présente pas de toxicité aiguë par la peau

(3,5-di-tert-butyl-4-hydroxyphényl)méthylthioacétate d'iso(C10-C14)alkyle:

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat): > 2.000 mg/kg
Méthode: OCDE ligne directrice 401
Evaluation: La substance ou le mélange ne présente pas de toxicité orale aiguë

Toxicité aiguë par voie cutanée : DL50 (Rat): > 2.000 mg/kg
Méthode: OCDE ligne directrice 402
Evaluation: La substance ou le mélange ne présente pas de toxicité aiguë par la peau

Corrosion cutanée/irritation cutanée

Non classé sur la base des informations disponibles.

Produit:

MOLYKOTE(R) P-74 PASTE

Version 1.1 Date de révision: 03/31/2015 Numéro de la FDS: 655200-00002 Date de dernière parution: 21.10.2014
Date de la première version publiée: 21.10.2014

Espèce: Lapin
Résultat: Pas d'irritation de la peau
Remarques: Selon les données provenant de composants similaires

Composants:**Dec-1-ène, homopolymère, hydrogéné:**

Espèce: Lapin
Résultat: Pas d'irritation de la peau

Dihydroxyde de calcium:

Espèce: Lapin
Méthode: OCDE ligne directrice 404
Résultat: Irritation de la peau

Huile de paraffine:

Espèce: Lapin
Résultat: Pas d'irritation de la peau

(3,5-di-tert-butyl-4-hydroxyphényl)méthylthioacétate d'iso(C10-C14)alkyle:

Espèce: Lapin
Méthode: OCDE ligne directrice 404
Résultat: Pas d'irritation de la peau

Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Provoque des lésions oculaires graves.

Composants:**Dec-1-ène, homopolymère, hydrogéné:**

Espèce: Lapin
Méthode: OCDE ligne directrice 405
Résultat: Pas d'irritation des yeux

Dihydroxyde de calcium:

Espèce: Lapin
Méthode: OCDE ligne directrice 405
Résultat: Effets irréversibles sur les yeux

Huile de paraffine:

Espèce: Lapin
Résultat: Pas d'irritation des yeux

(3,5-di-tert-butyl-4-hydroxyphényl)méthylthioacétate d'iso(C10-C14)alkyle:

Espèce: Lapin
Méthode: OCDE ligne directrice 405
Résultat: Pas d'irritation des yeux

Sensibilisation respiratoire ou cutanée

Sensibilisation cutanée: Non classé sur la base des informations disponibles.
Sensibilisation respiratoire: Non classé sur la base des informations disponibles.

Composants:**Dec-1-ène, homopolymère, hydrogéné:**

MOLYKOTE(R) P-74 PASTE

Version 1.1 Date de révision: 03/31/2015 Numéro de la FDS: 655200-00002 Date de dernière parution: 21.10.2014
Date de la première version publiée: 21.10.2014

Type de Test: Test de Maximalisation (GPMT)
Voies d'exposition: Contact avec la peau
Espèce: Cochon d'Inde
Méthode: OCDE ligne directrice 406
Résultat: négatif

(3,5-di-tert-butyl-4-hydroxyphényl)méthylthioacétate d'iso(C10-C14)alkyle:

Type de Test: Test de Maximalisation (GPMT)
Voies d'exposition: Contact avec la peau
Espèce: Cochon d'Inde
Méthode: OCDE ligne directrice 406
Résultat: négatif

Mutagenicité sur les cellules germinales

Non classé sur la base des informations disponibles.

Composants:**Dec-1-ène, homopolymère, hydrogéné:**

Génotoxicité in vitro : Type de Test: Test de mutation bactérienne inverse (AMES)
Résultat: négatif

Dihydroxyde de calcium:

Génotoxicité in vitro : Type de Test: Test de mutation bactérienne inverse (AMES)
Méthode: OCDE ligne directrice 471
Résultat: négatif

(3,5-di-tert-butyl-4-hydroxyphényl)méthylthioacétate d'iso(C10-C14)alkyle:

Génotoxicité in vitro : Type de Test: Essai in vitro de mutation génique sur cellules de mammifères
Méthode: OCDE ligne directrice 476
Résultat: négatif

Génotoxicité in vivo : Type de Test: Test de micronoyaux sur les érythrocytes de mammifères (test cytogénétique in vivo)
Espèce: Hamster
Voie d'application: Ingestion
Méthode: OCDE ligne directrice 474
Résultat: négatif

Cancérogénicité

Non classé sur la base des informations disponibles.

Composants:**Dihydroxyde de calcium:**

Espèce: Rat
Voie d'application: Ingestion
Durée d'exposition: 104 semaines
Résultat: négatif
Remarques: Selon les données provenant de composants similaires

Toxicité pour la reproduction

Non classé sur la base des informations disponibles.

MOLYKOTE(R) P-74 PASTE

Version 1.1 Date de révision: 03/31/2015 Numéro de la FDS: 655200-00002 Date de dernière parution: 21.10.2014
Date de la première version publiée: 21.10.2014

Composants:**Dec-1-ène, homopolymère, hydrogéné:**

Effets sur la fertilité : Type de Test: Étude de toxicité pour la reproduction sur une génération
Espèce: Rat
Voie d'application: Ingestion
Résultat: négatif

Dihydroxyde de calcium:

Incidences sur le développement du fœtus : Type de Test: Développement embryo-fœtal
Espèce: Rat
Voie d'application: Ingestion
Résultat: négatif
Remarques: Selon les données provenant de composants similaires

(3,5-di-tert-butyl-4-hydroxyphényl)méthylthioacétate d'iso(C10-C14)alkyle:

Incidences sur le développement du fœtus : Type de Test: Développement embryo-fœtal
Espèce: Rat
Voie d'application: Ingestion
Méthode: OCDE ligne directrice 414
Résultat: négatif

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

Non classé sur la base des informations disponibles.

Composants:**Dihydroxyde de calcium:**

Evaluation: Peut irriter les voies respiratoires.
Remarques: La substance est inextricablement liée au produit et ne contribue donc pas au risque d'inhalation des poussières.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

Non classé sur la base des informations disponibles.

Toxicité à dose répétée**Composants:****Dec-1-ène, homopolymère, hydrogéné:**

Espèce: Rat
NOAEL: 1.000 mg/kg
Voie d'application: Ingestion
Durée d'exposition: 91 d

Huile de paraffine:

Espèce: Rat, femelle
LOAEL: 161 mg/kg
Voie d'application: Ingestion
Durée d'exposition: 90 d

(3,5-di-tert-butyl-4-hydroxyphényl)méthylthioacétate d'iso(C10-C14)alkyle:

Espèce: Rat
NOAEL: 50 mg/kg

MOLYKOTE(R) P-74 PASTE

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution:
1.1	03/31/2015	655200-00002	21.10.2014
			Date de la première version publiée:
			21.10.2014

Voie d'application: Ingestion
 Durée d'exposition: 28 d
 Méthode: OCDE ligne directrice 407

Toxicité par aspiration

Non classé sur la base des informations disponibles.

Composants:**Dec-1-ène, homopolymère, hydrogéné:**

La substance ou le mélange est connu pour provoquer un risque de toxicité par aspiration chez l'homme ou doit être considéré comme s'il présentait un risque de toxicité par aspiration chez l'homme.

Huile de paraffine:

La substance ou le mélange est connu pour provoquer un risque de toxicité par aspiration chez l'homme ou doit être considéré comme s'il présentait un risque de toxicité par aspiration chez l'homme.

SECTION 12: Informations écologiques**12.1 Toxicité****Composants:****Dec-1-ène, homopolymère, hydrogéné:**

Toxicité pour les poissons	:	LL50 (Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)): > 1.000 mg/l Durée d'exposition: 96 h Substance d'essai: Fraction adaptée à l'eau
Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques	:	EL50 (Daphnia magna (Grande daphnie)): > 1.000 mg/l Durée d'exposition: 48 h Substance d'essai: Fraction adaptée à l'eau Méthode: OCDE Ligne directrice 202
Toxicité pour les algues	:	EL50 (Scenedesmus capricornutum (algue d'eau douce)): > 1.000 mg/l Durée d'exposition: 72 h Substance d'essai: Fraction adaptée à l'eau Méthode: OCDE Ligne directrice 201
		NOELR (Scenedesmus capricornutum (algue d'eau douce)): 1.000 mg/l Durée d'exposition: 72 h Substance d'essai: Fraction adaptée à l'eau Méthode: OCDE Ligne directrice 201
Toxicité pour les bactéries	:	NOEC : 2 mg/l Durée d'exposition: 28 jr
Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques (Toxicité chronique)	:	NOELR: 125 mg/l Durée d'exposition: 21 jr Espèce: Daphnia magna (Grande daphnie)

MOLYKOTE(R) P-74 PASTE

Version 1.1	Date de révision: 03/31/2015	Numéro de la FDS: 655200-00002	Date de dernière parution: 21.10.2014 Date de la première version publiée: 21.10.2014
----------------	---------------------------------	-----------------------------------	---------------------------------------------------------------------------------------------

Substance d'essai: Fraction adaptée à l'eau
Méthode: OCDE Ligne directrice 211

Dihydroxyde de calcium:

- Toxicité pour les poissons : CL50 (Gasterosteus aculeatus (épineche)): 457 mg/l
Durée d'exposition: 96 h
- Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques : CE50 (Daphnia magna (Grande daphnie)): 49,1 mg/l
Durée d'exposition: 48 h
Méthode: OCDE Ligne directrice 202
- Toxicité pour les algues : EC10 (Pseudokirchneriella subcapitata (algues vertes)): 79,22 mg/l
Durée d'exposition: 72 h
Méthode: OCDE Ligne directrice 201
- CE50 (Pseudokirchneriella subcapitata (algues vertes)): 184,57 mg/l
Durée d'exposition: 72 h
Méthode: OCDE Ligne directrice 201
- Toxicité pour les bactéries : CE50 : 300,4 mg/l
Durée d'exposition: 3 h
Méthode: OCDE Ligne directrice 209
- Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques (Toxicité chronique) : NOEC: 32 mg/l
Durée d'exposition: 14 jr

Huile de paraffine:

- Toxicité pour les poissons : LL50 (Scophthalmus maximus (turbot)): > 1.028 mg/l
Durée d'exposition: 96 h
Substance d'essai: Fraction adaptée à l'eau
Remarques: Selon les données provenant de composants similaires
- Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques : EL50 (Acartia tonsa): > 3.193 mg/l
Durée d'exposition: 48 h
Substance d'essai: Fraction adaptée à l'eau
Remarques: Selon les données provenant de composants similaires
- Toxicité pour les algues : EL50 (Skeletonema costatum (diatomée marine)): > 3.200 mg/l
Durée d'exposition: 72 h
Substance d'essai: Fraction adaptée à l'eau
Remarques: Selon les données provenant de composants similaires
- NOELR (Skeletonema costatum (diatomée marine)): 993 mg/l
Durée d'exposition: 72 h
Substance d'essai: Fraction adaptée à l'eau
Remarques: Selon les données provenant de composants similaires

MOLYKOTE(R) P-74 PASTE

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 21.10.2014
1.1	03/31/2015	655200-00002	Date de la première version publiée: 21.10.2014

(3,5-di-tert-butyl-4-hydroxyphényl)méthylthioacétate d'iso(C10-C14)alkyle:

Toxicité pour les poissons : CL50 (Danio rerio (poisson zèbre)): > 74 mg/l
Durée d'exposition: 96 h
Méthode: OCDE ligne directrice 203

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques : CE50 (Daphnia magna (Grande daphnie)): 1,3 mg/l
Durée d'exposition: 24 h

Toxicité pour les algues : NOEC (Desmodesmus subspicatus (algues vertes)): < 0,16 mg/l
Durée d'exposition: 72 h

Facteur M (Toxicité aiguë pour le milieu aquatique) : 1

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques (Toxicité chronique) : NOEC: 0,00028 mg/l
Durée d'exposition: 21 jr
Espèce: Daphnia magna (Grande daphnie)
Méthode: OCDE Ligne directrice 211

Facteur M (Toxicité chronique pour le milieu aquatique) : 100

12.2 Persistance et dégradabilité**Composants:****Dec-1-ène, homopolymère, hydrogéné:**

Biodégradabilité : Résultat: Difficilement biodégradable.
Biodégradation: 2 %
Durée d'exposition: 28 jr

Huile de paraffine:

Biodégradabilité : Résultat: Facilement biodégradable.
Biodégradation: 82 %
Durée d'exposition: 24 jr
Méthode: OCDE ligne directrice 301F
Remarques: Selon les données provenant de composants similaires

(3,5-di-tert-butyl-4-hydroxyphényl)méthylthioacétate d'iso(C10-C14)alkyle:

Biodégradabilité : Résultat: Difficilement biodégradable.
Biodégradation: 0 %
Durée d'exposition: 28 jr
Méthode: OCDE Ligne directrice 301 B

12.3 Potentiel de bioaccumulation**Composants:****Dec-1-ène, homopolymère, hydrogéné:**

MOLYKOTE(R) P-74 PASTE

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 21.10.2014
1.1	03/31/2015	655200-00002	Date de la première version publiée: 21.10.2014

Coefficient de partage: n-octanol/eau : log Pow: > 6,5

12.4 Mobilité dans le sol

Donnée non disponible

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

Non pertinent

12.6 Autres effets néfastes

Donnée non disponible

SECTION 13: Considérations relatives à l'élimination**13.1 Méthodes de traitement des déchets**

Produit : Eliminer le produit conformément à la réglementation locale en vigueur.
Selon le code européen des déchets (CED) le code de déchet n'est pas relatif au produit lui-même mais à son application.
Le code de déchet doit être attribué par l'utilisateur, si possible en accord avec les autorités responsables pour l'élimination des déchets.

Emballages contaminés : Eliminer comme produit non utilisé.
Les conteneurs vides doivent être acheminés vers un site agréé pour le traitement des déchets à des fins de recyclage ou d'élimination.

SECTION 14: Informations relatives au transport**14.1 Numéro ONU**

ADN	: UN 3077
ADR	: UN 3077
RID	: UN 3077
IMDG	: UN 3077
IATA	: UN 3077

14.2 Nom d'expédition des Nations unies

ADN	: MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, SOLIDE, N.S.A. ((3,5-di-tert-butyl-4-hydroxyphényl)méthylthioacétate d'iso(C10-C14)alkyle)
ADR	: MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, SOLIDE, N.S.A. ((3,5-di-tert-butyl-4-hydroxyphényl)méthylthioacétate d'iso(C10-C14)alkyle)

MOLYKOTE(R) P-74 PASTE

Version 1.1	Date de révision: 03/31/2015	Numéro de la FDS: 655200-00002	Date de dernière parution: 21.10.2014 Date de la première version publiée: 21.10.2014
----------------	---------------------------------	-----------------------------------	---------------------------------------------------------------------------------------------

RID : MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, SOLIDE, N.S.A.
((3,5-di-tert-butyl-4-hydroxyphényl)méthylthioacétate d'iso(C10-C14)alkyle)

IMDG : ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, SOLID, N.O.S.
(((3,5-Bis(1,1-Dimethylethyl)-4-Hydroxyphényl)Méthyl)Thio)Acetic Acid C10-14-Isoalkyl Esters)

IATA : Environmentally hazardous substance, solid, n.o.s.
(((3,5-Bis(1,1-Dimethylethyl)-4-Hydroxyphényl)Méthyl)Thio)Acetic Acid C10-14-Isoalkyl Esters)

14.3 Classe(s) de danger pour le transport

ADN : 9

ADR : 9

RID : 9

IMDG : 9

IATA : 9

14.4 Groupe d'emballage

ADN
Groupe d'emballage : III
Code de classification : M7
Numéro d'identification du danger : 90
Étiquettes : 9

ADR
Groupe d'emballage : III
Code de classification : M7
Numéro d'identification du danger : 90
Étiquettes : 9
Code de restriction en tunnels : (E)

RID
Groupe d'emballage : III
Code de classification : M7
Numéro d'identification du danger : 90
Étiquettes : 9

IMDG
Groupe d'emballage : III
Étiquettes : 9
EmS Code : F-A, S-F

IATA

MOLYKOTE(R) P-74 PASTE

Version 1.1	Date de révision: 03/31/2015	Numéro de la FDS: 655200-00002	Date de dernière parution: 21.10.2014 Date de la première version publiée: 21.10.2014
----------------	---------------------------------	-----------------------------------	---------------------------------------------------------------------------------------------

Instructions de conditionnement (avion cargo)	: 956
Instructions de conditionnement (avion de ligne)	: 956
Instruction d' emballage (LQ)	: Y956
Groupe d'emballage	: III
Étiquettes	: Miscellaneous

14.5 Dangers pour l'environnement**ADN**

Dangereux pour l'environnement	: oui
--------------------------------	-------

ADR

Dangereux pour l'environnement	: oui
--------------------------------	-------

RID

Dangereux pour l'environnement	: oui
--------------------------------	-------

IMDG

Polluant marin	: oui
----------------	-------

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Non applicable

14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC

Remarques	: Non applicable pour le produit tel qu'il est fourni.
-----------	--------------------------------------------------------

SECTION 15: Informations réglementaires**15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**

Seveso II - Directive 2003/105/CE du Parlement européen et du Conseil modifiant la directive 96/82/CE du Conseil concernant la maîtrise des dangers liés aux accidents majeurs impliquant des substances dangereuses

Non applicable

Seveso III: Directive 2012/18/UE du Parlement européen et du Conseil concernant la maîtrise des dangers liés aux accidents majeurs impliquant des substances dangereuses.

		Quantité 1	Quantité 2
E1	DANGERS POUR L'ENVIRONNEMENT	100 t	200 t

Les composants de ce produit figurent dans les inventaires suivants:

KECI	: Tous les composants sont listés, exemptés ou notifiés.
------	----------------------------------------------------------

REACH	: Tous les ingrédients (pré-)enregistrés ou exemptés.
-------	-------------------------------------------------------

MOLYKOTE(R) P-74 PASTE

Version 1.1	Date de révision: 03/31/2015	Numéro de la FDS: 655200-00002	Date de dernière parution: 21.10.2014 Date de la première version publiée: 21.10.2014
----------------	---------------------------------	-----------------------------------	---------------------------------------------------------------------------------------------

- TSCA : Toutes les substances chimiques présentes dans ce produit sont incluses ou exemptes des listes des substances chimiques de l'inventaire TSCA.
- AICS : Tous les composants sont listés ou dispensés.
- IECSC : Tous les composants sont listés ou dispensés.
- PICCS : Tous les composants sont listés ou dispensés.
- DSL : Toutes les substances chimiques de ce produit sont conformes à la LCPE 1999 et au RRSN et sont exemptés ou non de l'inscription sur la Liste canadienne intérieure des substances (DSL).
- ENCS/ISHL : Certains composants ne sont pas listés ni identifiés dans le ENCS/ISHL.
- NZIoC : Tous les composants sont listés ou dispensés.

Inventaires

AICS (Australie), LIS (Canada), IECSC (Chine), REACH (Union Européenne), ENCS (Japon), ISHL (Japon), KECI (Corée), NZIoC (Nouvelle-Zélande), PICCS (Philippines), TCSI (Taiwan), TSCA (USA)

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

SECTION 16: Autres informations**Texte complet pour phrases R**

- R37/38 : Irritant pour les voies respiratoires et la peau.
- R41 : Risque de lésions oculaires graves.
- R50/53 : Très toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.
- R65 : Nocif: peut provoquer une atteinte des poumons en cas d'ingestion.

Texte complet pour phrase H

- H304 : Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
- H315 : Provoque une irritation cutanée.
- H318 : Provoque des lésions oculaires graves.
- H335 : Peut irriter les voies respiratoires.

MOLYKOTE(R) P-74 PASTE

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 21.10.2014
1.1	03/31/2015	655200-00002	Date de la première version publiée: 21.10.2014

H400 : Très toxique pour les organismes aquatiques.
H410 : Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Texte complet pour autres abréviations

Aquatic Acute : Toxicité aiguë pour le milieu aquatique
Aquatic Chronic : Toxicité chronique pour le milieu aquatique
Asp. Tox. : Danger par aspiration
Eye Dam. : Lésions oculaires graves
Skin Irrit. : Irritation cutanée
STOT SE : Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

91/322/EEC : Directive 91/322/CEE de la Commission relative à la fixation de valeurs limites de caractère indicatif

CH SUVA : Valeurs limites d'exposition aux postes de travail
91/322/EEC / TWA : Valeurs limites - huit heures
CH SUVA / VME : valeur moyenne d'exposition

Information supplémentaire

Sources des principales données utilisées pour l'établissement de la fiche de données de sécurité : Données techniques internes, données provenant des FDS des matières premières, résultats de la recherche sur le portail eChem de l'OCDE et sur le site de l'Agence européenne des produits chimiques, <http://echa.europa.eu/>

Les points sur lesquels on a apporté des modifications par rapport à la version précédente sont mis en évidence par deux lignes verticales dans le corps du présent document.

Les renseignements fournis dans la présente fiche de données de sécurité (FDS) sont basés sur l'état de nos connaissances à la date de sa publication et sont donnés en toute bonne foi. Ces renseignements sont fournis à seul titre d'orientation pour que la manipulation, l'utilisation, la transformation, l'entreposage, le transport, l'élimination et le rejet de la matière en question soient effectués en toute sécurité et ne sauraient donc être interprétés comme une garantie ou considérés comme des spécifications de qualité. Les renseignements fournis ne se réfèrent qu'à la matière spécifiée en haut de la présente fiche des données de sécurité FDS et peuvent ne pas s'appliquer lorsque cette matière est mélangée à d'autres ou qu'elle est transformée, sauf indication spécifiée dans le texte. Les utilisateurs de cette matière sont priés de réexaminer les informations et les recommandations fournies et de les adapter aux méthodes de manipulation, d'utilisation, de transformation et d'entreposage qu'ils comptent employer, en évaluant si possible la pertinence de la matière objet de la FDS à son stade final d'utilisation.

CH / FR